



Montreuil, le 13 Septembre 2017

Monsieur Patrick JEANTET  
Directeur Général de l'EPIC SNCF Réseau  
2, Place aux Etoiles  
CS 70001  
93633 La Plaine St Denis Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le 29 août 2017, la CGT vous a déposé une Demande de Concertation Immédiate reprenant les demandes des cheminots quant aux suppressions d'emplois, le manque de moyen en termes d'effectifs, les nouveaux régimes de travail, les surdimensionnements des secteurs circulations, les déstructurations en cours et à venir et les conditions de travail au sein du périmètre circulation. Au cours de la réunion de concertation du 01 septembre 2017, vous n'avez pas su répondre aux revendications émises.

Sur le plan de l'emploi, vous avez engagé depuis de nombreuses années une véritable course aux gains de productivité qui s'est accélérée avec la mise en œuvre de la réforme du système ferroviaire.

Les recrutements que vous envisagez reflètent votre obstination à sous évaluer les besoins en effectifs, ce qui conduit à dégrader la sécurité et les conditions de travail des cheminots. D'ailleurs, les postes non tenus ou tenus par l'encadrement se multiplient dans toutes les régions. Les reports parfois même de manière illicite, de repos et de congés sur l'année suivante mettent en relief cette dégradation des conditions de travail des cheminots des EIC de province et d'Ile De France. Ces reports représentent plus de 403 emplois, équivalent temps plein en province.

Le même constat est fait dans les EIC d'Ile De France où les effectifs sont en nombre bien insuffisant pour couvrir les postes repris aux cadres d'organisation.

Quant aux prétendues difficultés de recrutement, au-delà du simple affichage, il est clair que vous n'avez pas de réelles volontés d'engager les moyens nécessaires.

D'ailleurs l'absence d'augmentation générale des salaires depuis 3 ans, les dégradations des conditions de travail et les parcours professionnels qui se heurtent à un plafond de verre dont vous êtes à l'origine, réduisent d'autant l'attractivité d'un métier déjà difficile par ailleurs.

En réalité, vous vous attachez davantage aux gains d'exploitation.

Ainsi avec la mise en œuvre des nouveaux régimes de travail, vos intentions sont claires.

Sous couvert de pseudo études minimalistes, réductrices et orientées de la charge de travail réalisées par un groupe paritaire, tout aussi fantôme, vous comptez réaliser des centaines de suppressions d'emplois.

Vous vous obstinez à poursuivre cette destruction massive de l'emploi sans même considérer les conditions de vie et de travail des cheminots et les conséquences sur la sécurité.



De plus en réduisant l'ouverture des postes, vous contraignez un peu plus le plan de transport en réduisant la plage sillons.

La CGT dénonce l'application de ces nouveaux régimes de travail au détriment de la sécurité, des usagers et des cheminots.

C'est cette même obstination à réaliser des gains d'exploitation qui motive le programme CCR et la création de postes à grand rayon d'action. Ce sont bien les gains de productivité réalisés en regroupant les secteurs circulation qui sont visés.

Cette approche économique des découpages et de dimensionnements des secteurs circulation conduit à sous-estimer la charge de travail. Ce surdimensionnement des secteurs circulation entraîne inévitablement des conséquences sur la sécurité et des suppressions d'emplois.

De la même veine, à quelques mois seulement du déploiement de GOC 2, l'absence de réponse claire lors de cette réunion, quant aux conséquences de l'outil sur l'emploi en dit long sur les réelles intentions de la Direction.

Bref, tout est passé au filtre de la productivité.

Ainsi l'organisation des travaux révèle parfaitement cette politique du moins disant. La massification des travaux et leurs multiplications nécessitent d'une part de revoir à la hausse les mesures de rémunération prévues à la DC 04410 et d'intégrer aux cadres d'organisation des effectifs supplémentaires en pré-opérationnels et en opérationnels.

Votre projet, « l'Anticipation du Pré-Opérationnel » est loin de suffire pour améliorer l'organisation et la réalisation des travaux sur le périmètre de la circulation. De nombreux exemples en région Parisienne mais aussi dans les régions dites pilotes comme le Languedoc Roussillon révèlent ce manque de moyens. Les conséquences sur la sécurité d'une approche minimaliste de l'organisation des travaux sont lourdes.

Les accidents sont nombreux. Les EVP (Engagements de Voie Protégée) et les DMP (Défauts de Mesures de Protection) mettent en relief la fragilité de l'organisation en pré-opérationnel et en opérationnel. Les récents événements en Ile de France (CCR PARM) en sont la parfaite illustration.

En matière de sécurité, au-delà des formules et des campagnes promotionnelles pour PRISME, la Direction se borne en réalité à rechercher et à reporter les responsabilités. C'est d'ailleurs tout le sens qu'elle donne à sa démarche FOH (Facteurs Organisationnels et Humains).

Cette approche économique de la sécurité, pèse sur la filière Transport Mouvement toute entière. Elle menace son socle de formation et son pilotage

Ainsi, c'est la transversalité de la filière garantissant sécurité et parcours professionnels qui est gravement dégradée.

C'est pourquoi, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, la Fédération CGT des Cheminots, vous dépose un préavis de grève couvrant la période du Mercredi 20 Septembre 2017 à 19H00 jusqu'au Vendredi 22 Septembre 2017 à 08H00.

Le préavis couvre l'ensemble des personnels des EIC, de la Direction du Métier Circulation et de la DG Ile De France ainsi que ceux amenés à les remplacer.

Il est motivé par les revendications suivantes :

- ✓ Un recrutement massif pour répondre à des Cadres d'Organisation correctement dimensionnés ;
- ✓ L'arrêt de la mise en œuvre des nouveaux régimes de travail destructeurs d'emplois ;
- ✓ L'arrêt des suppressions de postes ;
- ✓ L'arrêt du surdimensionnement des secteurs circulation et des reports de charge ;

- ✓ L'arrêt des projets de restructuration des COGC liés au développement de GOC 2.0 ;
- ✓ Une véritable politique en matière de sécurité dotée de moyens ;
- ✓ L'organisation des travaux ;
- ✓ La politique de formation et de pilotage de la filière transport mouvement ;
- ✓ La réouverture de véritables négociations salariales.

Nous restons disponibles pour engager avec vous de véritables négociations dans l'intérêt des cheminots.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.



**Cyril CAPDEVIELLE**

Secrétaire Fédéral



**Dominique FALLACARA**

Secrétaire du CTN Exploitation

